



LES CONCOURS

QUESTIONS / RÉPONSES

*Quelles démarches
sont à faire suite à
l'inscription au
concours ?*

Pas de démarches à faire !

Pour expliquer les étapes pour entrer dans l'enseignement privé, un courrier, en décembre, est envoyé à tous les inscrits au CAFEP dans l'académie de Lyon et des réunions sont également prévues dès janvier.

Les entretiens de préaccord seront prévus en juin, suite à l'admissibilité.

De même, aucune démarche en direction des ISFEC et des établissements à effectuer : c'est le Service d'Accueil et d'Aide au Recrutement de l'Enseignement catholique qui fait toutes les démarches, tout en restant à votre écoute.

*Qui peut s'inscrire
au Caer-Capes ?*

Vous devez avoir accompli **3 années de services d'enseignement** effectués dans un établissement d'enseignement privé sous contrat.

Les services publics peuvent être pris en compte pour la réalisation de cette durée.

Vous pouvez vous inscrire si vous avez été maître délégué d'un établissement d'enseignement privé sous contrat pendant tout ou partie de la période **comprise entre le 1er septembre de l'une des six dernières années scolaires et la date des résultats d'admissibilité.**

*Puis-je passer en
même temps le
CAFEP et le CAPES ?*

Les concours du CAPES et CAFEP se déroulent le même jour : il faut choisir.

<i>Puis-je passer en même temps le CAFEP CAPES et le CAFEP-PLP ?</i> <i>Et si on réussit plusieurs concours la même année ?</i>	Les différents concours du CAFEP (CAPES, PLP ou CAPET) peuvent être passés la même année. Une fois l'ensemble des admissions aux concours prononcé, le choix qui aura été exprimé en première position sera définitivement et irrévocablement pris en compte, ce qui entraînera automatiquement la perte du bénéfice des autres admissions.
<i>Quels sont les cas de report de stage possible ?</i>	Les cas de report de stage sont listés dans la circulaire n°2019-036 du 11 avril 2019. La préparation à l'agrégation est une des possibilités offertes pour le report d'un an. A la fin de cette année de report, - soit vous échouez à l'agrégation et vous aurez une place comme stagiaire CAFEP l'année suivante ; - soit vous réussissez l'agrégation, et vous serez basculé dans le public, n'ayant jamais eu de contrat dans le privé. Par contre, vous pouvez demander une année de disponibilité pour préparer l'agrégation, après avoir validé le CAFEP. Dans ce cas-là, si vous êtes agrégé, vous pourrez rester dans le privé, ayant eu un contrat d'une année dans le privé.
<i>Peut-on choisir son lieu de stage ?</i> <i>Le stage est-il rémunéré ?</i> <i>Un poste est-il assuré après le stage ?</i>	Le lieu de stage sera décidé par la commission de l'emploi selon les postes disponibles dans l'académie (on vous demande de remplir un questionnaire en amont pour orienter les recherches). Le stage est rémunéré à temps plein avec possibilité de revalorisation en cours d'année, selon la carrière. Après le stage, vous passez au mouvement et candidatez sur des postes. Les accords de l'emploi assurent un temps plein suite à la titularisation, dans l'académie et, si ce n'est pas possible, au national.

*Quelles
procédures pour
les étudiants
étrangers ?*

La réglementation impose aux candidats de nationalité étrangère (hors État membre de l'Union européenne), d'obtenir, **préalablement à leur nomination** en qualité de stagiaire, une **dérogation à la condition de nationalité** délivrée par le recteur.

Cette procédure nécessite :

- être résident en France
- Posséder un titre de séjour "Autorisant toutes professions en France" en cours de validité
- Posséder un passeport en cours de validité.

Cette procédure est faite par les services du rectorat (deep@ac-lyon.fr) sur demande de votre part **suite à la parution des résultats d'admissibilité au concours.**

*Comment faire son
stage dans
l'académie de Lyon
alors que l'on vient
d'une autre
académie ?*

L'année de stage doit se faire dans l'académie de réussite de concours.

Une certaine tolérance peut être accordée dans des situations exceptionnelles, sans pouvoir donner de garanties au préalable. Cela dépend en grande partie de la discipline et des places disponibles.